

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1229

14 mai 2014

### SOMMAIRE

1492i Investments & Co S.C.A. ....	58954	SHCO 60 S.à r.l. ....	58949
Auto-Ecole Ellmann S.à r.l. ....	58992	SHCO 61 S.à r.l. ....	58950
Baskland Capital S.A. ....	58992	SHCO 61 S.à r.l. ....	58948
I Like Events S. à r.l. ....	58984	Société Immobilière du Kiem ....	58951
Immo Theisen's Eck S.A. ....	58985	Société Immobilière du Kiem ....	58950
Kadmos SPF S.A. ....	58953	Sociolab International S.à r.l. ....	58951
Luxadeck S.A. ....	58979	Solsticium S.A. ....	58991
MD'S Howald s.à r.l. ....	58991	Sparta Investments Holding ....	58949
MDS - Multimedia Device & Service s.à r.l. .....	58991	SP Futures S.à r.l. ....	58951
MF Venice S.à r.l. ....	58992	Suco Société Anonyme ....	58950
My Fashion Company S.à r.l. ....	58984	Sutius S.A. ....	58954
PHM Subco 21 S.A. ....	58972	System and Management Investment S.A. .....	58954
PHM Topco 22 S.à r.l. ....	58972	TAO Invest S.A. ....	58953
Resadero Investments S.A. ....	58947	TAO Invest S.A. ....	58953
Résidence Am Blummegaart S.A. ....	58947	Teco S.à r.l. ....	58953
Ricci S.A. ....	58946	Tembec Luxembourg S.à r.l. ....	58948
RZ Investment S.à r.l. ....	58946	Thèbes Investment S.à r.l. ....	58948
Sciencelmmo S.A. ....	58946	Thétis S.A. ....	58952
Sefisco S.A. ....	58992	Truss Limited Partner S.à r.l. ....	58952
SHCO 54 S.à r.l. ....	58949	TuliMAA Sàrl ....	58947

**SciencImmo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 130.714.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 28 février 2014, de la convention de domiciliation conclue le 12 mars pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- SciencImmo S.A., ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 130714; et
- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014037793/25.

(140043431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**RZ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.146.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014037789/13.

(140043226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Ricci S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.241.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 7 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Mariateresa BATTAGLIA et Mme Katia CAMBON, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RICCI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014037780/16.

(140042849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Resadero Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 131.991.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 6 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de M. Jean-Christophe DAUPHIN, Mme Katia CAMBON et Mme Virginie GUILLAUME, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour RESADERO INVESTMENTS SA  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014037777/16.

(140043391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Résidence Am Blummegaart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 184.371.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2014*

Il a décidé ce qui suit:

- Acceptation de la démission de son mandat d'administrateur et de son mandat d'administrateur-délégué de Monsieur François de la Caffinière avec effet immédiat,

- Nomination de la société VALEAN S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck, immatriculée au RCSL sous le numéro B168.963, comme administrateur, pour une période expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019,

- Désignation de VALEAN S.à r.l., préqualifiée, comme administrateur-délégué, pour une période expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019,

Le nouvel administrateur VALEAN S.à r.l. a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat au sein du conseil d'administration de la société Résidence Am Blummegaart SA le sieur François de la Caffinière, agent immobilier, né le 24 janvier 1988 à Clamart (F), demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Pour la société Résidence am Blummegaart SA  
Un mandataire

Référence de publication: 2014037778/23.

(140043154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**TuliMAA Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7597 Reckange, 2, Op der Delt.  
R.C.S. Luxembourg B 92.008.

—  
*Décision de l'associée unique de la société «TuliMAA S.à r.l.» du 1<sup>er</sup> février 2014*

*Résolution unique*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: «L-7597 Reckange, Op der Delt 2».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.15 heures.

Reckange, le 1<sup>er</sup> février 2014.

Raisa LAMPELA  
Associée

Référence de publication: 2014037867/15.

(140042839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Thèbes Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.787.

By resolution of the shareholders of the Company dated March 5<sup>th</sup> 2014:

1. The resignation of the managers Mr Geoffroy t'Serstevens and Mrs Sylvie Lexa has been acknowledged.
2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Par résolution des associés de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission des gérants Mr Geoffroy t'Serstevens et Mme Sylvie Lexa.
2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 12 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014037859/23.

(140043399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Tembec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 2004

**EXTRAIT**

L'associé unique de la société a décidé lors de la réunion du 12 mars 2014 de renouveler le mandat de gérant de Monsieur Luc Leroi pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEMBEC LUXEMBOURG S.à r.l.*

Référence de publication: 2014037857/13.

(140042767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**SHCO 61 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.155.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 4 mars 2014*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 4 mars 2014, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales d'une valeur de 1,- Euro chacune, à la société PRA Holding IV, LLC, une limited liability company immatriculée auprès du registre State Corporation commission of Virginia sous le numéro S4906675 ayant son siège social au 130 Corporate Boulevard, Norfolk, VA 23502, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014037831/18.

(140042907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**SHCO 54 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.422.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 mars 2014*

En date du 5 mars 2014 l'associé unique de la Société a décidé de reclasser les gérants de la Société comme suit:

- Monsieur Steven FREDRICKSON, né le 6 septembre 1959 à Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 130, Corporate Boulevard, Norfolk VA 23502, Etats-Unis d'Amérique, gérant de la Société est nommé en tant que gérant A de la Société et ce pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de la Société est nommé en tant que gérant B de la Société et ce pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérant A:*

- Steven FREDRICKSON

*Gérant B:*

- Richard BREKELMANS

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014037827/25.

(140043417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**SHCO 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.154.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 4 mars 2014*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 4 mars 2014, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales d'une valeur de 1,- Euro chacune, à la société SHCO 61 S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 185155 et ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014037828/18.

(140042940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Sparta Investments Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014037841/11.

(140043386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**SHCO 61 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 185.155.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 mars 2014.*

En date du 5 mars 2014 l'associé unique de la Société a décidé de reclasser les gérants de la Société comme suit:

- Monsieur Steven FREDRICKSON, né le 6 septembre 1959 à Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 130, Corporate Boulevard, Norfolk VA 23502, Etats-Unis d'Amérique, gérant de la Société est nommé en tant que gérant A de la Société et ce pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant de la Société est nommé en tant que gérant B de la Société et ce pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérant A:*

- Steven FREDRICKSON

*Gérant B:*

- Richard BREKELMANS

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014037833/25.

(140043316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.  
R.C.S. Luxembourg B 32.364.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014037837/17.

(140042743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Suco Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 19.755.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 7 mars 2014*

Réélit Administrateurs pour un an:

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig M,

Yves SUNNEN, viticulteur, demeurant à Remerschen.

M. Guy SCHEMEL, agent en douane, demeurant à Schengen

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale*

*Le Conseil d'Administration*

élit pour un an Mr. Yves SUNNEN Président,

élit pour un an Administrateur-délégué Mr. Jacquot SCHWERTZER,

nomme pour un an Fondé de pouvoir Mme Valérie WEBER, demeurant 2, rue du juge de Paix, F-57100 Thionville-Oeutrange, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) Pour la gestion journalière des affaires:

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 200.000,00 € par la seule signature de l'Administrateur-délégué.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 € par la seule signature du Fondé de Pouvoir.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014037846/29.

(140043044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Sociolab International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 30A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 157.819.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037839/10.

(140043315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**SP Futures S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 165.992.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037840/10.

(140042635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 32.364.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 mars 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet à 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016, en qualité d'administrateur de la Société:

- Monsieur Romain de Bortoli, né 4 janvier 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse résident au 46, rue de la Victoire, L-8047 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Romain de Bortoli, prénommé,

- Monsieur Alex Sulkowski, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur René Loutz, ayant son adresse professionnelle au 1, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014037838/30.

(140042751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

### **Truss Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.677.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.372.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

*Company Director*

Référence de publication: 2014037865/17.

(140043192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

### **Thétis S.A., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.365.

By resolution of the sole partner of the Company dated March 5<sup>th</sup> 2014:

1. The resignation of the directors Mr Geoffroy t'Serstevens, Mr Grégory Noyen and Mrs Sylvie Lexa has been acknowledged.
2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole director of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

#### **Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Par résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission des administrateurs Mr Geoffroy t'Serstevens, Mr Grégory Noyen et Mme Sylvie Lexa.
2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no 184 865, administrateur unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

This resolution has been taken in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

Référence de publication: 2014037875/24.

(140043398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---



**Teco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 111.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037871/9.

(140042877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**TAO Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 146.581.

Nous vous informons de la dénonciation du siège de la société TAO INVEST S.A., 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg: B146 581.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Jawer Luxembourg S.A.

241, route de Longwy

L-1941 Luxembourg

Pascal HENNUY / François DIFFERDANGE

Référence de publication: 2014037854/13.

(140043524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**TAO Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 146.581.

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de mon poste de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

JAWER CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2014037853/12.

(140043465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Kadmos SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 83.905.

**EXTRAIT**

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2013  
QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR. LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE, STATUANT SUR L'EXERCICE 2017

MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM,

née le 05.01.1950 à Uccle (B), expert comptable, demeurant professionnellement à 11A Boulevard Joseph II L-1840  
Luxembourg

MADAME MARIE JOSEPH RENDERS,

née le 17.10.1948 à Halle (B), administrateur de sociétés. demeurant professionnellement à 11A Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 23 598, avec siège social au 30  
Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph  
Renders

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES. EN REMPLACEMENT DE EWA REVISION S.A., SON  
MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, STATUANT SUR L'EXERCICE 2017

FIRELUX S.A.,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 84 589 avec siège social à 45, Av J.F. Kennedy, L 9053 Ettelbruck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037051/28.

(140042326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**System and Management Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYSTEM AND MANAGEMENT INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2014037851/10.

(140043541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Sutius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.776.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037850/10.

(140043552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**1492i Investments & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.398.

L'an deux mil quatorze, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de 1492i Investments & Co S.C.A., société en commandite par actions constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés (RCS) section B, numéro 164398, constituée suivant acte du notaire soussigné le 10 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3095 en date du 16 décembre 2011 modifié ponctuellement et en dernier lieu suivant un acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 en date du 14 janvier 2014 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Massimo PERRONE, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'enregistrer que:

I. les actionnaires présents ou représentés (les Actionnaires), ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et procurations, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, ont été contrôlées et signées par les membres du bureau, et resteront annexées au présent procès-verbal.

II. il résulte de la liste de présence, que les deux millions huit cent vingt-six mille huit cent quarante-cinq (2.826.845) actions de commanditaires et une (1) action de commandité, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Réunion, ainsi l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) renonciation aux convocations;

2) création de classes d'actions qui exercent les droits et caractéristiques figurant dans les statuts de la Société (les Statuts) qui seront complètement modifiés.

3) Réaffectation des deux millions huit cent vingt-six mille huit cent quarante-cinq (2,826,845) actions limitées dont cent vingt-cinq mille (125,000) actions préférentielles de catégorie A à Luis Castillo Sanchez, cent mille (100,000) actions préférentielles de catégorie A à B&B Recursos Industriales SL, cent mille (100,000) actions préférentielles de catégorie A à Tecgestio CMS S.L., huit cent trente-six mille neuf cents (836,900) actions préférentielles de catégorie A à Inversiones Antioquia S.L., vingt-cinq mille (25,000) actions préférentielles de catégorie B à Carlos Rodriguez Romero, vingt-trois mille (23,000) actions préférentielles de catégorie B à Pedro Fernandes Rozas, cent vingt mille (120,000) actions préférentielles de catégorie B à Barclas Family S.L., soixante mille (60,000) actions préférentielles de catégorie B à Elena Orozco Pallas, soixante et onze mille neuf cent cinquante (71,950) actions préférentielles de catégorie B à Jordi Coret Moreno, cent vingt-quatre mille (124,000) actions préférentielles de catégorie B à Lluís Monfort Tort, cinquante mille (50,000) actions préférentielles de catégorie B à Pedro Novell Blanco, douze mille (12,000) actions préférentielles de catégorie B à Marco Antonio Roca Fontanet, vingt-cinq mille (25,000) actions préférentielles de catégorie B à Luis Miguel Marti Martinez, vingt-cinq mille (25,000) actions préférentielles de catégorie B à Joan Novell Duran, trente-quatre mille (34,000) actions préférentielles de catégorie C à Francesc Morato Puigdesens, soixante mille (60,000) actions préférentielles de catégorie C à Carles Cuadrat Xiques, soixante-quinze mille (75,000) actions préférentielles de classe C à Danilo Sergio Ferrari, trente-quatre mille trois cent (34,300) actions préférentielles de catégorie C à Antoni Fuentes Libori, cent quatorze mille sept cent soixante (114,760) actions préférentielles de catégorie C à Immo Platja d'Aro, cinquante mille (50,000) actions préférentielles de catégorie C à Fernando Jose Do-Couto-Garcia, soixante-sept mille quatre cent soixante (67,460) actions préférentielles de catégorie C à Jose Ramon Vazquez Miana, cent-trente et un mille (131,000) actions préférentielles de catégorie C à Neus Lluch Zorrilla, vingt mille (20,000) actions préférentielles de catégorie C à Jordi Linares Solernou, vingt mille (20,000) actions préférentielles de catégorie C à Nuria Linares Solernou, vingt-cinq mille (25,000) actions préférentielles de catégorie C à Maria Carmen Puig Armengol, cent mille (100,000) actions préférentielles de catégorie C à Joan Lluch Zorrilla, trente-quatre mille trois cents (34,300) actions préférentielles de catégorie C à Maria Dels Angès Balta Montserrat, soixante-cinq mille (65,000) actions préférentielles de catégorie C à Jordi Quintilla Miguel, cinquante-trois mille (53,000) actions préférentielles de catégorie D à Enrique Figuera Arsequell quatre-vingt-cinq mille (85,000) actions préférentielles de catégorie D à Jordi Martinez Galera, soixante mille (60,000) actions préférentielles de catégorie D à Jordi Parra Pallares, et cent mille cent soixante-quinze (100,175) actions préférentielles de classe E à SICAV Font Blanca S.A.;

4) augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux millions huit cent vingt-six mille huit cent quarante-six (EUR 2,826,846), représenté par un million cent soixante-un mille neuf cent (1,161,900) actions préférentielles de catégorie A, cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante (535,950) actions préférentielles de catégorie B, sept cent soixante-cinq mille huit cent vingt (765,820) actions préférentielles de catégorie C, deux cent soixante-trois mille (263,000) actions préférentielles de catégorie D, cent-mille cent soixante-quinze (100,175) actions préférentielles de catégorie E et une (1) action illimitée, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), à un montant de trois millions quatre-vingt-quatorze mille trois cent-trente-quatre (3,094,334 EUR) représenté par un million cent soixante et un mille neuf cent actions préférentielles de catégorie A, (1,161,900), cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante (535,950) actions préférentielles de catégorie B, huit cent onze mille deux cent trente-cinq (811,235) actions préférentielles de catégorie C, deux cent soixante-treize mille (273,000) actions préférentielles de catégorie D et trois cent douze mille deux cent quarante-huit (312,248) actions préférentielles de catégorie E par l'émission de:

(i) quarante-cinq mille quatre cent quinze (45,415) actions préférentielles de classe C à souscrire comme suit:

- Francesc MORATO PUIGDESENS, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire quarante-cinq mille quatre cent quinze (45,415) actions préférentielles de catégorie C et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille quatre cent quinze euros (45,415 EUR) à allouer au capital social de la Société;

(ii) dix mille (10,000) actions préférentielles de classe D à souscrire comme suit:

- Jordi PALLARES PARRA, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire dix mille (10,000) actions préférentielles de classe D et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille euros (10,000 EUR) à allouer au capital social de la Société;

(iii) deux cent douze mille soixante-treize (212,073) actions préférentielles de classe E à souscrire comme suit:

- Carlos OROPESA GARCIA, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire trente mille (30,000) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille euros (30,000 EUR) à allouer au capital social de la Société;

- Antonio REVERTE RIART, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire dix mille (10,000) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille euros (10,000 EUR) à allouer au capital social de la Société;

- Alison ATKINSON, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire six mille deux cent (6,200) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de six mille deux cent mille euros (6,200 EUR) à allouer au capital social de la Société;

- Veronica BLANCO GARCIA demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire neuf mille trois cent (9,300) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille trois cent euros (9,300 EUR) à allouer au capital social de la Société;

- Mercedes RODRIGUEZ CAMPOY, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire vingt-cinq mille cent trente (25,130) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq mille cent trente euros (25,130 EUR) à allouer au capital social de la Société;

- Albert RAMOS VINOLAS, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire trente-six mille quatre cent quarante-trois (36,443) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trente-six mille quatre cent quarante-trois euros (36,443 EUR) à allouer au capital social de la Société. Un montant de quinze cents (0.15 EUR) est alloué au compte de l'actionnaire;

- Xavier SOULARD, demeurant à Luxembourg qui déclare souscrire cinquante-cinq mille (55,000) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-cinq mille euros (EUR 55,000) à allouer au capital social de la Société;

- Jaime NAVARRO, demeurant à Barcelone (Espagne), qui déclare souscrire quarante mille (40,000) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante mille euros (EUR 40,000) à allouer au capital social de la Société;

5) renonciation à leurs droits préférentiels de souscription par l'actionnaire commandité et les actionnaires commanditaires;

6) souscription et paiement des nouvelles actions à émettre par la Société comme spécifié au point 4) ci-dessus;

7) création d'un capital autorisé tel que défini dans les statuts de la Société (les Statuts) amenés à être entièrement modifiés;

8) ultérieure modification et complète refonte des Statuts;

9) pouvoir et autorité donnés à tout membre du conseil de gérance de 1492i Investments S.à.r.l, agissant à titre de commandité de la Société, chacun agissant individuellement et/ou tout employé/agent/membre de la Société, à procéder au nom de la Société à la modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et les formalités d'enregistrement requises avec les RCS;

10) divers.

Ces faits ayant été exposés, reconnus exacts, ainsi que discutés et approuvés par l'Assemblée, l'Assemblée décide à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de considérer les actionnaires dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, et décide de renoncer aux convocations.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer des classes d'actions, à savoir actions préférentielles de classe A, actions préférentielles de classe B, actions préférentielles de classe C, actions préférentielles de Classe D et actions préférentielles de Classe E qui ont les droits et caractéristiques figurant dans les statuts de la Société (le Statuts) qui seront complètement modifiés.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de réaffecter les deux millions huit cent vingt-six mille huit cent quarante-six (2'826'846) actions limitées qui seront désormais réparties comme suit:

(i) cent vingt-cinq mille (125'000) actions préférentielles de catégorie A à Luis Castillo Sanchez;

(ii) cent mille (100'000) actions préférentielles de catégorie A à B&B Recursos Industriales S.L.;

(iii) cent mille (100'000) actions préférentielles de catégorie A à Tecgestio CMS S.L.;

(iv) huit cents trente-six mille neuf cents (836'900) actions préférentielles de catégorie A à Inversiones Antioquia S.L.;

(v) vingt-cinq mille (25'000) actions préférentielles de catégorie B à Carlos Rodriguez Romero;

(vi) vingt-trois mille (23'000) actions préférentielles de catégorie B à Pedro Fernandes Rozas;

(vii) cent vingt mille (120'000) actions préférentielles de catégorie B à Barclas Family SL;

(viii) soixante mille (60'000) actions préférentielles de catégorie B à Elena Orozco Pallas;

(ix) soixante et onze mille neuf cent cinquante (71'950) actions préférentielles de catégorie B à Jordi Coret Moreno;

(x) cent vingt-quatre mille (124'000) actions préférentielles de catégorie B à Lluís Monfort Tort;

(xi) cinquante mille (50'000) actions préférentielles de catégorie B à Pedro Novell Blanco;

(xii) douze mille (12'000) actions préférentielles de catégorie B à Marco Antonio Roca Fontanet,

(xiii) vingt-cinq mille (25'000) actions préférentielles de catégorie B à Luis Miguel Marti Martinez;

(xiv) vingt-cinq mille (25'000) actions préférentielles de catégorie B à Joan Novell Duran;

(xv) trente-quatre mille (34,000) actions préférentielles de catégorie C à Francesc Morato Puigdesens;

- (xvi) soixante mille (60'000) actions préférentielles de catégorie C à Carles Cuadrat Xiques;
- (xvii) soixante-quinze mille (75'000) actions préférentielles de classe C à Danilo Sergio Ferrari;
- (xviii) trente-quatre mille trois cents (34'300) actions préférentielles de catégorie C à Antoni Fuentes Libori;
- (xix) cent-quatorze mille sept cent soixante (114'760) actions préférentielles de catégorie C à Immo Platja d'Aro;
- (xx) cinquante mille (50'000) actions préférentielles de catégorie C à Fernando Jose Do - Couto - Garcia;
- (xxi) soixante-sept mille quatre cent soixante (67'460) actions préférentielles de catégorie C à Jose Ramon Vazquez Miana;
- (xxii) cent- trente et un mille (131'000) actions préférentielles de catégorie C à Neus Lluch Zorrilla;
- (xxiii) vingt mille (20'000) actions préférentielles de catégorie C à Jordi Linares Solernou;
- (xxiv) vingt mille (20'000) actions préférentielles de catégorie C à Nuria Linares Solernou;
- (xxv) vingt-cinq mille (25'000) actions préférentielles de catégorie C à Maria Carmen Puig Armengol;
- (xxvi) cent mille (100'000) actions préférentielles de catégorie C à Joan Lluch Zorrilla,
- (xxvii) trente-quatre mille trois cents (34'300) actions préférentielles de catégorie C à Maria Dels Angès Balta Montserrat;
- (xxviii) soixante-cinq mille (65'000) actions préférentielles de catégorie D à Jordi Quintilla Miguel;
- (xxix) cinquante-trois mille (53'000) actions préférentielles de catégorie D à Enrique Figuera Arsequell;
- (xxx) quatre-vingt- cinq mille (85'000) actions préférentielles de catégorie D à Jordi Martinez Galera;
- (xxxi) soixante mille (60'000) actions préférentielles de catégorie D à Jordi Parra Pallares;
- (xxxii) cent mille cent soixante-quinze (100'175) actions préférentielles de classe E préférés à SICAV Font Blanca SA;

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions huit cent vingt-six mille huit cent quarante-six euros (2'826'846,- EUR), représenté par

- un million cent soixante et un mille-neuf cent (1'161'900) actions préférentielles de catégorie A,
- cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante (535'950) actions préférentielles de catégorie B,
- sept cent soixante-cinq-mille huit cent vingt (765'820) actions préférentielles de catégorie C,
- deux cent soixante-trois-mille (263,000) actions préférentielles de catégorie D,
- cent-mille cent soixante-quinze (100,175) actions préférentielles de catégorie E et
- une (1) action illimitée,

chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à un montant de trois millions quatre-vingt-quatorze mille trois cent-trente-quatre euros (3'094'334,- EUR) au moyen de la création et l'émission de

- quarante-cinq mille quatre cent quinze (45'415) actions préférentielles de classe C,
- dix mille (10'000) actions préférentielles de classe D et
- deux cent douze mille soixante-treize (212'073) actions préférentielles de classe E

d'une valeur nominale de un euro (EUR 1, -) chacune, ce qui aura des droits et des caractéristiques comme spécifié dans le Statuts.

#### *Souscription et paiement*

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les entités et / ou les personnes décrites ci-dessous déclarent

(i) souscrire à la classe nouvellement émise d'actions préférentielles de catégorie C (actions de catégorie C), comme suit:

- Francesc MORATO PUIGDESENS, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire quarante-cinq mille quatre cent quinze (45'415) actions préférentielles de catégorie C et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille quatre cent quinze euros (45'415,- EUR) à allouer au capital social de la Société;

(ii) souscrire à la classe nouvellement émise d'actions préférentielles de catégorie D (actions de catégorie D), comme suit:

- Jordi PALLARES PARRA, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire dix mille (10'000) actions préférentielles de classe D et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille euros (10'000,- EUR) à allouer au capital social de la Société;

(iii) souscrire à la classe nouvellement émise d'actions préférentielles de catégorie E (actions de catégorie E), comme suit:

- Carlos OROPESA GARCIA, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire trente mille (30'000) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille euros (30'000,- EUR) à allouer au capital social de la Société

- Antonio REVERTE RIART, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire dix mille (10'000) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille euros (10'000,- EUR) à allouer à le capital social de la Société

- Alison ATKINSON, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire six mille deux cents (6'200) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de six mille deux cents euros (6'200,- EUR) à allouer au capital social de la Société

- Veronica BLANCO GARCIA demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire neuf mille trois cents (9'300) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille trois cents euros (9'300,- EUR) à allouer au capital social de la Société

- Mercedes RODRIGUEZ CAMPOY, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire vingt-cinq mille cent trente (25'130) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq mille cent trente euros (25'130,- EUR) à allouer au capital social de la Société

- Albert RAMOS VINOLAS, demeurant à Barcelone (Espagne) qui déclare souscrire trente-six mille quatre cent quarante-trois (36'443) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de trente-six mille quatre cent quarante-trois euros (36'443,- EUR) à allouer au capital social de la Société. Un montant de quinze cents (0,15- EUR) est alloué au compte de l'actionnaire.

- Xavier SOULARD, demeurant à Luxembourg qui déclare souscrire cinquante-cinq mille (55'000) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-cinq mille euros (EUR 55'000,-) à allouer au capital social de la Société;

- Jaime NAVARRO, demeurant à Barcelone (Espagne), qui déclare souscrire quarante mille (40,000) actions préférentielles de classe E et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante mille euros (EUR 40'000,-) à allouer au capital social de la Société.

Par conséquent, le montant de deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante-huit euros et quinze cents (267,488.15 EUR) relatif à la souscription des actions de catégorie C, D et E comme indiqué ci-dessus est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de créer un capital autorisé de dix millions d'euros (10'000'000,- EUR) qui consistera à un maximum de chacune des actions suivantes:

- deux millions (2'000'000) d'actions préférentielles de catégorie A;
- deux millions (2'000'000) d'actions préférentielles de catégorie B;
- deux millions (2'000'000) d'actions préférentielles de catégorie C;
- deux millions (2'000'000) d'actions préférentielles de catégorie D;
- deux millions (2'000'000) d'actions préférentielles de catégorie E.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

#### **Nom - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe entre 1492i Investments ("l'Actionnaire Commandité") société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés (RCS) section B, numéro 164280, constituée suivant acte du notaire soussigné le 26 septembre 2011, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3018 en date du 8 décembre 2011 et les actionnaires commanditaires (les "Actionnaires Commanditaires") de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions (ci-après la "Société") régie par les présents statuts (les "Statuts") et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Ci-après, les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité seront nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un "Actionnaire" et collectivement les "Actionnaires".

**Art. 2. Nom.** La Société prend la dénomination "1492i Investments & Co S.C.A."

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.



Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

#### **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Capital Souscrit Le capital souscrit de la Société est fixé à trois millions quatre-vingt-quatorze mille trois cent trente-quatre euros (EUR 3'094'334), représenté par

- (a) un million cent soixante et un mille-neuf cents (1'161'900) actions préférentielles de catégorie A;
- (b) cinq cent trente-cinq mille neuf cent cinquante (535'950) actions préférentielles de catégorie B;
- (c) huit cent onze mille deux cent trente-cinq (811'235) actions préférentielles de catégorie C;
- (d) deux cent soixante-treize-mille (273'000) actions préférentielles de catégorie D,
- (e) trois cent douze mille deux cent quarante-huit (312'248) actions préférentielles de catégorie E; et
- (f) une (1) action illimitée.

Intégralement libérées.

Pour éviter toute ambiguïté:

- les Actions préférentielles de classe A, Actions préférentielles de classe B, Actions préférentielles de classe C, Actions préférentielles de classe D et Actions préférentielles de classe E sont appelées, lorsque le contexte l'exige, individuellement comme une «action» et toutes ensemble, comme les «actions»;

- les porteurs des Actions préférentielles de classe A, Actions préférentielles de classe B, Actions préférentielles de classe C, Actions préférentielles de classe D et Actions préférentielles de classe E sont identifiés comme actionnaires commanditaires;

- les Actionnaires Commanditaires ne peuvent souscrire qu'à une catégorie d'actions.

Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et / ou des comptes de primes d'émission qui peuvent être reliés à des classes d'actions comme indiqué ci-dessus.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si requis par la loi ou par les Statuts, les détenteurs d'une catégorie d'actions distinctes ne sont pas habilités à voter séparément sur une question. Aucune action de quelle qu'elle soit catégorie n'aura droit à des droits de préemption pour toutes les actions de la Société, sauf si requis par la loi ou autrement convenu par les actionnaires.

#### (g) 6.2 Les Actions Préférentielles de Catégorie A;

Description Toutes les actions préférentielles de catégorie A seront identiques à tous les égards. Toutes les actions préférentielles de catégorie A ont droit à un dividende préférentiel de 2.17% sur le montant nominal du dividende, à répartir entre les porteurs d'actions préférentielles de catégorie A, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement. Le solde du dividende (après règlement de tous les dividendes sur actions préférentielles) est réparti entre les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement.

Droits de Vote. Chaque action privilégiée de catégorie A donne droit à son porteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.3 Les Actions Préférentielles de Catégorie B

Description. Toutes les actions préférentielles de catégorie B seront identiques à tous les égards. Toutes les actions préférentielles de catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de 1.75% sur le montant nominal du dividende, à répartir entre les porteurs d'actions préférentielles de catégorie B, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement. Le solde du dividende (après règlement de tous les dividendes sur actions préférentielles) est réparti entre les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement.

Droits de Vote. Chaque action privilégiée de catégorie B donne droit à son porteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.4 Les Actions Préférentielles de Catégorie C

Description. Toutes les actions préférentielles de catégorie C seront identiques à tous les égards. Toutes les actions préférentielles de catégorie C ont droit à un dividende préférentiel de 1.60% sur le montant nominal du dividende, à

répartir entre les porteurs d'actions préférentielles de catégorie C, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement. Le solde du dividende (après règlement de tous les dividendes sur actions préférentielles) est réparti entre les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement.

Droits de Vote. Chaque action privilégiée de catégorie C donne droit à son porteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.5 Les Actions Préférentielles de Catégorie D

Description. Toutes les actions préférentielles de catégorie D seront identiques à tous les égards. Toutes les actions préférentielles de catégorie D ont droit à un dividende préférentiel de 1.50% sur le montant nominal du dividende, à répartir entre les porteurs d'actions préférentielles de catégorie D, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement. Le solde du dividende (après règlement de tous les dividendes sur actions préférentielles) est réparti entre les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement.

Droits de Vote. Chaque action privilégiée de catégorie D donne droit à son porteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.6 Les Actions Préférentielles de Catégorie E

Description. Toutes les actions préférentielles de catégorie E seront identiques à tous les égards. Toutes les actions préférentielles de catégorie E ont droit à un dividende préférentiel de 1.50% sur le montant nominal du dividende, à répartir entre les porteurs d'actions préférentielles de catégorie E, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement. Le solde du dividende (après règlement de tous les dividendes sur actions préférentielles) est réparti entre les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement.

Droits de Vote. Chaque action privilégiée de catégorie E donne droit à son porteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.7 Capital Autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de dix millions d'euros (EUR 10'000'000.-) qui sera composé du maximum de chacune des actions suivantes:

- deux millions (2'000'000) actions préférentielles de catégorie A;
- deux millions (2'000'000) actions préférentielles catégorie B;
- deux millions (2'000'000) actions préférentielles de catégorie C;
- deux millions (2'000'000) actions préférentielles de catégorie D;
- deux millions (2'000'000) actions préférentielles de classe E.

Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et / ou primes d'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé mentionné ci-dessus pour un montant maximum de dix millions d'euros (EUR 10'000'000 -) qui peuvent être reliées aux à des classes d'actions comme indiqué ci-dessus.

Pendant une période de cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans le journal officiel du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en permettant la Société d'émettre des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions que l'Actionnaire Commandité peut à sa seule discrétion décider plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer le temps et le montant des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire, soit par apports autres qu'en numéraire. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur ou membre de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, les fonctions d'acceptation des souscriptions et d'acceptation de la libération pour les nouvelles actions représentant tout ou partie de ces montants d'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée selon la forme légale requise par l'Actionnaire Commandité, le présent article est ajusté en conséquence.

#### 6.7 Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

**Art. 7. Émission d'actions.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les copropriétaires comme l'unique propriétaire en relation avec la Société.

Les actions des commanditaires et l'action du commandité de la Société sont nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les sommes versées à chacune de ces actions, et le transfert des actions et les dates de ces transferts.

**Art. 8. Rachat et Cession d'Actions.** La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires



adoptée à la majorité par les Actionnaires présents ou représentés, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Les Actions de Commanditaires et l'Action de Commandité pourront être cédées après approbation préalable par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présents ou représentés, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

La Société pourra accepter et inscrire au registre de la Société une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

**Art. 9. Responsabilité des Actionnaires.** Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité sera illimitée.

**Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le 1<sup>er</sup> Jeudi du mois d'avril à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

**Art. 11. Convocation, Quorum, Procurations, Majorité.** Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 12. Convocation aux assemblées générales.** Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 14. Administration.** La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, qui sera l'actionnaire-gérant-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion

L'Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

Les décisions de l'Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

**Art. 15. Signature autorisée.** La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

**Art. 16. Conseil de surveillance.** Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (ci-après le "Conseil de Surveillance").

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par voix à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de place vacante au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restants pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la place vacante jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

**Art. 17. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance.** Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

**Art. 18. Exercice comptable - Comptes.** L'exercice comptable de la Société débutera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à sa discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra valider la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

L'Action de Commandité et chacune des Actions de Commanditaires ont droit aux bénéfices comme mentionné sous article 6 et au boni de liquidation.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21. Révisions.** Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout membre du conseil de gérance de 1492i Investments S.à.r.l., agissant à titre de commandité de la Société, chacun agissant individuellement et / ou tout employé de la Société, à procéder au nom de la Société à la modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et les formalités d'enregistrement requises par le RCS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 2.200,- EUR

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of February

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of 1492i Investments & Co S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (RCS) under number B 164398, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3095 dated 16 December 2011 amended from time to time and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 November 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 119 dated on 14 January 2014 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Bob PLEIN, employee, having his professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appointed Mr Massimo PERRONE, employee, having his professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected Mr Max MAYER, employee, having his professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, as scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to record that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the two million eight hundred twenty-six thousand eight hundred forty-five (2,826,845) limited shares and one (1) unlimited share, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1) waiver of the convening notices;

2) creation of classes of shares which shall have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) to be fully restated;

3) Reallocation of the two million eight hundred twenty-six thousand eight hundred forty-five (2,826,845) limited shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A preferred shares to Luis Castillo Sanchez, one hundred thousand (100,000) class A preferred shares to B&B Recursos Industriales S.L., one hundred thousand (100,000) class A preferred shares to Tecgestio CMS S.L., eight hundred thirty-six thousand nine hundred (836,900) class A preferred shares to Inversiones Antioquia SL, twenty-five thousand (25,000) class B preferred shares to Carlos Rodriguez Romero, twenty-three thousand (23,000) class B preferred shares to Pedro Fernandes Rozas, one hundred twenty thousand (120,000) class B preferred shares to Barcas Family S.L., sixty thousand (60,000) class B preferred shares to Elena Orozco Pallas, seventy-one thousand nine hundred fifty (71,950) class B preferred shares to Jordi Coret Moreno, one hundred twenty-four thousand (124,000) class B preferred shares to Lluís Monfort Tort, fifty thousand (50,000) class B preferred shares to Pedro Novell Blanco, twelve thousand (12,000) class B preferred shares to Marco Antonio Roca Fontanet, twenty-five thousand (25,000) class B preferred shares to Luis Miguel Marti Martinez, twenty-five thousand (25,000) class B preferred shares to Joan Novell Duran, thirty-four thousand (34,000) class C preferred shares to Francesc Morato Puigdesens, sixty thousand (60,000) class C preferred shares to Carles Cuadrat Xiques, seventy-five thousand (75,000) class C preferred shares to Danilo Sergio Ferrari, thirty-four thousand three hundred (34,300) class C preferred shares to Antoni Fuentes Libori, one hundred fourteen thousand seven hundred sixty (114,760) class C preferred shares to Immo Platja d'Aro, fifty thousand (50,000) class C preferred shares to Fernando Jose Do-Couto Garcia, sixty-seven thousand four hundred sixty (67,460) class C preferred shares to Jose Ramon Vazquez Miana, one hundred thirty-one thousand (131,000) class C preferred shares to Neus Lluch Zorrilla, twenty thousand (20,000) class C preferred shares to Jordi Linares Solernou, twenty thousand (20,000) class C preferred shares to Nuria Linares Solernou, twenty-five thousand (25,000) class C preferred shares to Maria Carmen Puig Armengol, one hundred thousand (100,000) class C preferred shares to Joan Lluch Zorrilla, thirty-four thousand three hundred (34,300) class C preferred shares to Maria Dels Angels Balta Montserrat, sixty-five thousand (65,000) class D preferred shares to Jordi Quintilla Miguel, fifty-three thousand (53,000) class D preferred shares to Enrique Figuera Arsequell, eighty-five thousand (85,000) class D preferred shares to Jordi Martinez Galera, sixty thousand (60,000) class D preferred shares to Jordi Pallares Parra, and one hundred thousand one hundred seventy-five (100,175) class E preferred shares to SICAV Font Blanca S.A.;

4) increase of the share capital of the Company from its present amount of two million eight hundred twenty-six thousand eight hundred forty-six (EUR 2,826,846), represented by one million one hundred sixty-one thousand nine hundred (1,161,900) class A preferred shares, five hundred thirty-five thousand nine hundred fifty (535,950) class B preferred shares, seven hundred sixty-five thousand eight hundred twenty (765,820) class C preferred shares, two hundred sixty-three thousand (263,000) class D preferred shares, one hundred thousand one hundred seventy-five (100,175) class E preferred shares and one (1) unlimited share, each with a par value of one Euro (EUR 1), to an amount of three million ninety four thousand three hundred thirty-four (EUR 3,094,334) represented by one million one hundred sixty-one thousand nine hundred (1,161,900) class A preferred shares, five hundred thirty-five thousand nine hundred fifty (535,950) class B preferred shares, eight hundred eleven thousand two hundred thirty five (811,235) class C preferred shares, two hundred seventy three thousand (273,000) class D preferred shares and three hundred twelve thousand two hundred forty eight (312,248) class E preferred shares through the issuance of:

i) forty-five thousand four hundred fifteen (45,415) class C preferred shares to be subscribed as follows:

(iv) Francesc MORATO PUIGDESENS, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to forty five thousand four hundred fifteen (45,415) Class C Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of forty five thousand four hundred fifteen Euro (EUR 45,415) to be allocated to the share capital of the Company;

ii) ten thousand (10,000) class D preferred shares to be subscribed as follows:

(v) Jordi PALLARES PARRA, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to ten thousand (10,000) Class D Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) to be allocated to the share capital of the Company

iii) two hundred twelve thousand seventy-three (212,073) class E preferred shares to be subscribed as follows:

(vi) Carlos OROPESA GARCIA, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to thirty thousand (30,000) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) to be allocated to the share capital of the Company

(vii) Antonio REVERTE RIART, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to ten thousand (10,000) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) to be allocated to the share capital of the Company

(viii) Alison ATKINSON, residing in Barcelona, (Spain) who declares to subscribe to six thousand two hundred (6,200) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of six thousand two hundred Euro (EUR 6,200) to be allocated to the share capital of the Company

(ix) Veronica BLANCO GARCIA, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to nine thousand three hundred (9,300) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of nine thousand three hundred Euro (EUR 9,300) to be allocated to the share capital of the Company

(x) Mercedes RODRIGUEZ CAMPOY, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to twenty five thousand one hundred thirty (25,130) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of twenty five thousand one hundred thirty Euro (EUR 25,130) to be allocated to the share capital of the Company

(xi) Albert RAMOS VINOLAS, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to thirty six thousand four hundred forty three (36,443) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of thirty six thousand four hundred forty three Euro (EUR 36,443) to be allocated to the share capital of the Company. An amount of fifteen euro cents (EUR 0,15) is allocated to the shareholder account.

(xii) Xavier SOULARD, residing in Luxembourg, who declares to subscribe to fifty five thousand (55,000) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of fifty five thousand Euro (EUR 55,000) to be allocated to the share capital of the Company

(xiii) Jaime NAVARRO, residing in Barcelona (Spain), who declares to subscribe to forty thousand (40,000) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to be allocated to the share capital of the Company

5) waiver of their preferential subscription rights by the general shareholder and the limited shareholders;

6) subscription and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 4) above;

7) creation of an authorized capital as set out in the articles of association of the Company (the Articles) to be fully restated;

8) subsequent amendment and full restatement of the Articles;

9) power and authority given to any member of the board of managers of 1492i Investments S.à.r.l., acting as general partner of the Company, each acting individually and/or any employee/agent/officer of the Company, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and the required registration formalities with the RCS;

10) miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to consider the Shareholders as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting and resolves to waive the convening notices.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to create classes of shares, i.e. class A preferred shares, class B preferred shares, class C preferred shares, class D preferred shares and class E preferred shares which shall have such rights and features as set out in the Articles to be fully restated in Resolution 8 below.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to reallocate the two million eight hundred twenty-six thousand eight hundred forty-five (2,826,845) limited shares which shall henceforth be allocated as follows:

(i) one hundred twenty-five thousand (125,000) class A preferred shares to Luis Castillo Sanchez;

(ii) one hundred thousand (100,000) class A preferred shares to B&B Recursos Industriales S.L.;

(iii) one hundred thousand (100,000) class A preferred shares to Tecgestio CMS S.L.;

(iv) eight hundred thirty-six thousand nine hundred (836,900) class A preferred shares to Inversiones Antioquia SL;

(v) twenty-five thousand (25,000) class B preferred shares to Carlos Rodriguez Romero;

(vi) twenty-three thousand (23,000) class B preferred shares to Pedro Fernandes Rozas;

(vii) one hundred twenty thousand (120,000) class B preferred shares to Barclas Family SL;

(viii) sixty thousand (60,000) class B preferred shares to Elena Orozco Pallas;

(ix) seventy-one thousand nine hundred fifty (71,950) class B preferred shares to Jordi Coret Moreno;

(x) one hundred twenty-four thousand (124,000) class B preferred shares to Lluís Monfort Tort;

(xi) fifty thousand (50,000) class B preferred shares to Pedro Blanco Novell;

(xii) twelve thousand (12,000) class B preferred shares to Marco Antonio Roca Fontanet;

(xiii) twenty-five thousand (25,000) class B preferred shares to Luis Miguel Marti Martinez;



- (xiv) twenty-five thousand (25,000) class B preferred shares to Joan Novell Duran;
- (xv) thirty-four thousand (34,000) class C preferred shares to Francesc Morato Puigdesens;
- (xvi) sixty thousand (60,000) class C preferred shares to Carles Cuadrat Xiques;
- (xvii) seventy-five thousand (75,000) class C preferred shares to Danilo Sergio Ferrari;
- (xviii) thirty-four thousand three hundred (34,300) class C preferred shares to Antoni Fuentes Libori;
- (xix) one hundred fourteen thousand seven hundred sixty (114,760) class C preferred shares to Immo Platja d'Aro;
- (xx) fifty thousand (50,000) class C preferred shares to Fernando Jose Do-Couto Garcia;
- (xxi) sixty-seven thousand four hundred sixty (67,460) class C preferred shares to Jose Ramon Vazquez Miana;
- (xxii) one hundred thirty-one thousand (131,000) class C preferred shares to Neus Lluch Zorrilla;
- (xxiii) twenty thousand (20,000) class C preferred shares to Jordi Linares Solernou
- (xxiv) twenty thousand (20,000) class C preferred shares to Nuria Linares Solernou;
- (xxv) twenty-five thousand (25,000) class C preferred shares to Maria Carmen Puig Armengol;
- (xxvi) one hundred thousand (100,000) class C preferred shares to Joan Lluch Zorrilla;
- (xxvii) thirty-four thousand three hundred (34,300) class C preferred shares to Maria Dels Angels Balta Montserrat;
- (xxviii) sixty-five thousand (65,000) class D preferred shares to Jordi Quintilla Miguel;
- (xxix) fifty-three thousand (53,000) class D preferred shares to Enrique Figuera Arsequell;
- (xxx) eighty-five thousand (85,000) class D preferred shares to Jordi Martinez Galera;
- (xxxi) sixty thousand (60,000) class D preferred shares to Jordi Pallares Parra;
- (xxxii) one hundred thousand one hundred seventy-five (100,175) class E preferred shares to SICAV Font Blanca S.A.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of two million eight hundred twenty-six thousand eight hundred forty-five euro (EUR 2,826,846), represented by

- one million one hundred sixty-one thousand nine hundred one (1,161,900) class A preferred shares,
- five hundred thirty-five thousand nine hundred fifty (535,950) class B preferred shares,
- seven hundred sixty-five thousand eight hundred twenty (765,820) class C preferred shares,
- two hundred sixty-three thousand one hundred seventy-five (263,000) class D preferred shares,
- one hundred thousand one hundred seventy-five (100,175) class E preferred shares and
- one (1) unlimited share,

each with a par value of one Euro (EUR 1-), to an amount of three million ninety-four thousand three hundred thirty-four euro (EUR 3,094,334) by way of the creation and issue of

- forty five thousand four hundred fifteen (45,415) class C preferred shares,
- ten thousand (10,000) class D preferred shares and
- two hundred twelve thousand seventy three (212,073) class E preferred shares

with a par value of one Euro (EUR 1-) each which will have such rights and obligations as set out in the Articles.

#### *Subscription and payment*

The current shareholders having waived their preferential subscription right, now, the entities and/or persons described below declare to subscribe to

(i) newly issued class C preferred shares (the Class C Shares), as follows:

- Francesc MORATO PUIGDESENS, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to forty five thousand four hundred fifteen (45,415) Class C Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of forty five thousand four hundred fifteen Euro (EUR 45,415) to be allocated to the share capital of the Company;

(ii) newly issued class D preferred shares (the Class D Shares), as follows:

- Jordi PALLARES PARRA, residing in Barcelona (Spain) who declares to subscribe to ten thousand (10,000) Class D Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) to be allocated to the share capital of the Company

(iii) newly issued class D preferred shares (the Class E Shares), as follows:

- Carlos OROPESA GARCIA, residing in Barcelona (Spain), who declares to subscribe to thirty thousand (30,000) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) to be allocated to the share capital of the Company

- Antonio REVERTE RIART, residing in Barcelona (Spain), who declares to subscribe to ten thousand (10,000) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of ten thousand Euro (EUR 10,000) to be allocated to the share capital of the Company

- Alison ATKINSON, residing in Barcelona (Spain), who declares to subscribe to six thousand two hundred (6,200) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of six thousand two hundred Euro (EUR 6,200) to be allocated to the share capital of the Company

- Veronica BLANCO GARCIA, residing in Barcelona (Spain), who declares to subscribe to nine thousand three hundred (9,300) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of nine thousand three hundred Euro (EUR 9,300) to be allocated to the share capital of the Company

- Mercedes RODRIGUEZ CAMPOY, residing in Barcelona (Spain), who declares to subscribe to twenty five thousand one hundred thirty (25,130) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of twenty five thousand one hundred thirty Euro (EUR 25,130) to be allocated to the share capital of the Company

- Albert RAMOS VINOLAS, residing in Barcelona (Spain), who declares to subscribe to thirty six thousand four hundred forty three (36,443) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of thirty six thousand four hundred forty three Euro (EUR 36,443) to be allocated to the share capital of the Company. An amount of fifteen cents (EUR 0,15) is allocated to the shareholder account.

- Xavier SOULARD, residing in Luxembourg, who declares to subscribe to fifty five thousand (55,000) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of fifty five thousand Euro (EUR 55,000) to be allocated to the share capital of the Company

- Jaime NAVARRO, residing in Barcelona (Spain), who declares to subscribe to forty thousand (40,000) Class E Shares and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to be allocated to the share capital of the Company

Therefore, the amount of two hundred sixty-seven thousand four hundred eighty-eight euros and fifteen cents (267,488.15) relating to the subscription of the Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares as stated here above is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Fifth resolution*

The Meeting decides to create an authorized capital of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) which will consist in a maximum of each following shares:

- two million (2,000,000) Class A Preferred Shares;
- two million (2,000,000) Class B Preferred Shares;
- two million (2,000,000) Class C Preferred Shares;
- two million (2,000,000) Class D Preferred Shares;
- two million (2,000,000) class E Preferred Shares.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend and completely restate the Articles which shall henceforth be read as follows:

#### **Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Form.** There exists among 1492i Investments, (actionnaire commandité) (the “General Shareholder”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (RCS) under number B 164280, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3018 dated 8 December 2011, and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the “Limited Shareholders”) of the Company, and all those persons or entities who may become limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the company in the future, a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares) (the “Company”), governed by these articles of association (the “Articles”) and the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”).

Hereinafter the Limited Shareholders and the General Shareholder will be referred to, where the context so requires, individually as a “Shareholder” and collectively as the “Shareholders”.

**Art. 2. Name.** The Company’s name is “1492i Investments & Co S.C.A.”.

**Art. 3. Term.** The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

**Art. 4. Purposes.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Share Capital.**

##### 6.1 Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at three million ninety-four thousand three hundred thirty-four Euro (EUR 3,094,334) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- (a) one million one hundred sixty-one thousand nine hundred one (1,161,901) Class A Preferred Shares;
- (b) five hundred thirty-five thousand nine hundred fifty (535,950) Class B Preferred Shares;
- (c) eight hundred eleven thousand two hundred thirty-five (811,235) Class C Preferred Shares;
- (d) two hundred seventy-three thousand (273,000) Class D Preferred shares;
- (e) three hundred twelve thousand two hundred forty-eight (312,248) Class E Preferred Shares; and,
- (f) one (1) Unlimited Share.

For the avoidance of doubt:

- Class A Preferred shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares are referred to, where the context so requires, individually as a "Share" and all together as the "Shares";
- holders of Class A Preferred shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares are the Limited Shareholders;
- the Limited Shareholders may only subscribe to one class of shares.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to classes of shares as set out above.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree.

##### 6.2 The Class A Preferred Shares.

Description. All Class A Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class A Preferred Shares are entitled to a preferred dividend of 2.17 % on the nominal amount of the dividend, to be divided among the holders of such Class A Preferred Shares, in proportion to the number of shares they hold respectively. The balance of the dividend (i.e. after settlement of all preferred dividends) shall be distributed among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively.

Voting Rights. Each Class A Preferred Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

##### 6.3 The Class B Preferred Shares.

Description. All Class B Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class B Preferred Shares are entitled to a preferred dividend of 1.75 % on the nominal amount of the dividend, to be divided among the holders of such Class B Preferred Shares, in proportion to the number of shares they hold respectively. The balance of the dividend (i.e. after settlement of all preferred dividends) shall be distributed among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively.

Voting Rights. Each Class B Preferred Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

##### 6.4 The Class C Preferred Shares.

Description. All Class C Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class C Preferred Shares are entitled to a preferred dividend of 1.60 % on the nominal amount of the dividend, to be divided among the holders of such Class C Preferred Shares, in proportion to the number of shares they hold respectively. The balance of the dividend (i.e. after



settlement of all preferred dividends) shall be distributed among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively.

**Voting Rights.** Each Class C Preferred Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 6.5 The Class D Preferred Shares.

**Description.** All Class D Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class D Preferred Shares are entitled to a preferred dividend of 1.50 % on the nominal amount of the dividend, to be divided among the holders of such Class D Preferred Shares, in proportion to the number of shares they hold respectively. The balance of the dividend (i.e. after settlement of all preferred dividends) shall be distributed among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively.

**Voting Rights.** Each Class D Preferred Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 6.6 The Class E Preferred Shares.

**Description.** All Class E Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class E Preferred Shares are entitled to a preferred dividend of 1.50 % on the nominal amount of the dividend, to be divided among the holders of such Class E Preferred Shares, in proportion to the number of shares they hold respectively. The balance of the dividend (i.e. after settlement of all preferred dividends) shall be distributed among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively.

**Voting Rights.** Each Class E Preferred Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 6.7 Authorized Capital

In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorized capital of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) which will consist in a maximum of each following shares:

- two million (2,000,000) Class A Preferred Shares;
- two million (2,000,000) Class B Preferred Shares;
- two million (2,000,000) Class C Preferred Shares;
- two million (2,000,000) Class D Preferred Shares;
- two million (2,000,000) class E Preferred Shares.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts in connection with the authorized capital above-mentioned for a maximum amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) which may be connected to classes of shares as set out above.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Shareholder is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the General Shareholder may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. The General Shareholder may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Shareholder, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

#### 6.8 Amendment of the subscribed and of the authorized capital.

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

**Art. 7. Issuance of Shares.** The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Limited Shares and the Unlimited Share of the Company are in registered form. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

**Art. 8. Redemption and transfer of Shares.** The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

Limited Shares as well as Unlimited Share may be transferred subject to the prior approval by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

The Company may accept and enter in the register of the Company a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee on the transfer of Shares.

**Art. 9. Liability of Shareholders.** The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Shareholder's liability shall be unlimited.

**Art. 10. Meetings of Shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of April at 2.00 p.m.. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him.

**Art. 11. Notice, quorum, proxies, majority.** The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Shareholder.

**Art. 12. Convening notice.** Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by the Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

**Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Shareholder.

**Art. 14. Management.** The Company shall be managed by the General Shareholder, who shall be the unlimited liable shareholder (actionnaire-gérant-commandité) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

Except as otherwise expressly provided, the General Shareholder shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Shareholder is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

The General Shareholder shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

The decisions of the General Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**Art. 15. Authorised signature.** The Company shall be bound by the corporate signature of the General Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

**Art. 16. Supervisory Board.** The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the "Supervisory Board").

The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

**Art. 17. Minutes of the Supervisory Board.** The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

**Art. 18. Accounting year - Accounts.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January and it shall terminate on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 6 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law.

The Unlimited Share and each of the Limited Shares entitle to the dividend right as mentioned under article 6. Liquidation proceed will follow the same distribution mechanism.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Shareholder.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Shareholder.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law and, in particular, of the Law.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to grant power and authority to any member of the board of managers of 1492i Investments S.à.r.l., acting as general partner of the Company, each acting individually and/or any employee of the Company, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and the required registration formalities with the RCS.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about EUR 2,200.-

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Bob PLEIN, Massimo PERRONE, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036770/999.

(140041432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

**PHM Topco 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PHM Subco 21 S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.056.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

“Pamplona Capital Partners III L.P. an exempted partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, acting through its general partner Pamplona Equity Advisors III Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands,

represented by Mr Raphaël PONCELET, company director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Grand Cayman, on 13 February 2014, the said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration, The appearing party is the sole shareholder of the société anonyme “PHM Subco 21 S.A.”, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B182056 (hereinafter the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 226 of January 24, 2014.

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders’ meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change, with immediate effect, the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a “société anonyme” into a “société à responsabilité limitée”.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to change the corporate name of the Company into “PHM Topco 22 S.à r.l.”.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to approve the conversion of the existing four million (4,000,000) shares (actions) of the Company without par value into four million (4,000,000) new shares (parts sociales) of the Company with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, so as to read as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or follow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “PHM Topco 22 S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at forty thousand euros (40,000.- EUR) divided into four million (4,000,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.



The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

**Art. 19.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

**Art. 20.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder decides to revoke the current directors of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandate.

The sole shareholder decides to revoke the current statutory auditor being PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l..

The sole shareholder decides to appoint, for an unlimited period, the following persons as managers of the Company:

- a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;
- b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at two thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Pamplona Capital Partners III L.P., une exempted partnership constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, agissant par son associé commandité Pamplona Equity Advisors III Ltd., une limited company constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, dont le siège social est sis C/O

Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Raphaël Poncelet, administrateur, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 février 2014 qui restera annexe aux présentes,

La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «PHM Subco 21 S.A.», ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B182056, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 24 Janvier 2014.

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de changer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «PHM Topco 22 S.à r.l.».

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'approuver la conversion des quatre millions (4.000.000) actions existantes de la Société sans désignation de valeur nominale en des quatre millions (4.000.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "PHM Topco 22 S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) divisé en quatre millions (4.000.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil

de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

**Art. 19.** Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de révoquer les administrateurs actuels de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'associé unique décide de révoquer le commissaire actuel à savoir PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l..

L'associé unique décide de nommer, pour une durée illimitée, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2014. Relation: EAC/2014/2478. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014036629/364.

(140041908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

**Luxadeck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.148.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- La société anonyme de droit luxembourgeois Aag Fiduciaire, avec siège social à L-9711 Clervaux, 80, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B143481;

ici représentée Monsieur Thierry TORDEURS, analyste-programmeur, demeurant professionnellement à L-9711 Clervaux, 80, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Clervaux, le 28 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «LUXADECK S.A.».

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet:

- le calcul en ingénierie industriel et civil;
- l'activités de coordination de sécurité;
- la fourniture, le montage, la vente, la location de tout type de coffrage et soutien de coffrage servant à la réalisation d'ouvrage d'art, d'ouvrage de génie civil, d'ouvrages public et privé;
- la mise en place d'éléments spécifiques permettant tout travail en sécurité dans le domaine de la construction afin d'assurer une protection collective ou individuelle performante. Entreprise générale de construction, travaux public, industriel ou privé, effectué par des sous-traitants ou non.

La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).



Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

*Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

La société Aag Fiduciaire, pré-qualifiée,	
cent actions . . . . .	100
Total des actions: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante pré-qualifiée représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Thierry TORDEURS, analyste-programmeur, né le 14 février 1965 à Balen (Belgique), demeurant professionnellement à L-9711 Clervaux, 80, Grand-Rue;
  - Madame Mieke DE MEESTER, fonctionnaire, née le 5 janvier 1979 à Sint-Niklaas (Belgique), demeurant à B-9112 Sinaai, Zakstraat 119 (Belgique);
  - Monsieur Pascal BLONDEEL, administrateur de société, né à Etterbeek (Belgique), le 10 janvier 1972, demeurant à B-1710 Waterloo, avenue de la balance, 1 (Belgique).
3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Madame Cathérine DEGEMBE, salariée, née le 14 avril 1965 à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), demeurant à B-1495 Marbais, Rue de la Jouerie, 50 (Belgique).
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9711 Clervaux, 80 Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T.TORDEURS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 mars 2014. Relation: DIE/2014/2829. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037077/257.

(140041987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**My Fashion Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4412 Belvaux, 28, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 170.151.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014037088/14.

(140042454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**I Like Events S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.983.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Madame Mireille Rahme Bley, gérante de société, née à Luxembourg, le 31 mai 1961, demeurant à L- 1511 Luxembourg, 133 Avenue de la Faïencerie;

2. Monsieur Christopher Rahme, gérant, né à Jeddah (Arabie Saoudite) le 15 décembre 1984 demeurant à L-1511 Luxembourg, 133 Avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Madame Mireille Rahme Bley, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et du notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants, représentés tel que mentionnés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Ils sont les seuls associés actuels de la société I LIKE EVENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et organisée selon les lois du grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 133, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 145983, constituée le 22 avril 2009 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 26 mai 2009.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ajout à l'objet social d'un nouvel alinéa concernant l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration et modification afférente de l'article 2 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet l'organisation de manifestations commerciales et privées, l'organisation de catering, la composition, l'enregistrement et la distribution de toute création musicale et sonore, en général, la création, la gestion, la coordination et la promotion d'événements dans les domaines des arts, de la culture, de l'événement et du spectacle.

La société a également pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celle-ci; elle pourra acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et autres droits. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toute activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

III. Les associés ont pris la résolution suivante:



### Résolution unique

Les associés décident d'ajouter à l'objet social un nouvel alinéa concernant l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'organisation de manifestations commerciales et privées, l'organisation de catering, la composition, l'enregistrement et la distribution de toute création musicale et sonore, en général, la création, la gestion, la coordination et la promotion d'événements dans les domaines des arts, de la culture, de l'événement et du spectacle.

La société a également pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celle-ci; elle pourra acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et autres droits. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toute activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. RAHME BLEY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8894. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037015/68.

(140042053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

### Immo Theisen's Eck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 185.149.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Suzette THEISEN, retraitée, née à Luxembourg le 25 juin 1927 (numéro d'identité: 1927 06 25 420), célibataire, demeurant à L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

2) Madame Paulette THEISEN, retraitée, née à Luxembourg le 14 avril 1931 (numéro d'identité: 1931 04 14 223), veuve de Monsieur Adolphe Jean Joseph RAUCHS, demeurant à L-11116 Luxembourg, 9, rue Adophe.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Immo Theisen's Eck S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Saeul, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Saeul par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, en rapport avec l'activité de promotion sur le site du Theisen's Eck.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS d'euros (EUR 2.000.000.-) divisé en DEUX MILLE (2.000) actions d'une valeur nominale de MILLE euros (EUR 1.000.-) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du moi de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'Administrateur Unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération*

Toutes les deux mille (2.000) actions sont souscrites comme suit:

1) Madame Suzette THEISEN, prénommée: Mille actions . . . . .	1.000
2) Madame Paulette THEISEN, prénommée: Mille actions . . . . .	<u>1.000</u>
Total: deux mille actions . . . . .	2.000

Toutes les deux mille (2.000) actions sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en un immeuble avec place et toutes ses appartenances et dépendances sis à L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 785/1205, lieu-dit «boulevard Joseph II», place (occupée) bâtiment à habitation, d'une contenance d'un are 30 centiares.

Un extrait cadastral délivré en date du 2 janvier 2014 restera, après signature ne varietur par les comparantes et le notaire soussigné, annexé au présent acte pour être soumis en même temps à la formalité de l'enregistrement.

#### *Titre de propriété*

L'immeuble prédécrit appartient aux comparantes, chacune à concurrence d'une moitié indivise, pour l'avoir acquis partiellement dans les successions de leurs parents Monsieur Paul THEISEN et Clementine LOEWENSTEIN, décédés à Luxembourg, le 23 mai 1963 respectivement le 13 février 1966, et partiellement de Monsieur Jean THEISEN aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 24 février 1971, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 24 mars 1971, volume 515, numéro 78.

#### *Valeur*

L'immeuble est apporté pour une valeur totale de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) intégralement affectés au capital social de la Société.

#### *Rapport du réviseur*

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 24 janvier 2014 par Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire dudit rapport, après signature ne varietur par les comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Clauses et conditions de l'apport immobilier*

1. Les apporteurs déclarent que l'immeuble est apporté pour franc et libre de toutes dettes, privilèges, et hypothèques.
  2. Par l'effet du présent acte, la Société sera propriétaire de l'immeuble et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.
  3. La Société reprendra l'immeuble apporté dans l'état où il se trouve et se comporte à la date de ce jour, sans garantie pour raison soit de vices et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale et la contenance indiquées d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre la contenance indiquée et celle réelle excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la Société, sans répétition de part ni d'autre.
  4. L'immeuble est apporté avec toutes les servitudes actives et passives, continues et discontinues, apparentes et occultes dont il pourrait être avantagé ou grevé.
- Sur interpellation afférente par le notaire soussigné, les apporteurs déclarent expressément qu'ils n'ont personnellement créé aucune servitude et qu'à leur connaissance, il n'existe pas de servitudes à charge de l'immeuble faisant l'objet du présent apport.
5. L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.
  6. L'immeuble est grevé d'un bail dont les conditions sont parfaitement connues de la Société.
  7. A partir de l'entrée en jouissance, tous impôts, taxes, contributions et charges auxquels l'objet de l'apport est ou pourra être assujetti, sont à la seule charge de la Société.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Jean-Jacques RAUCHS, ingénieur, né à Luxembourg, le 15 juillet 1957, demeurant à L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch;
  - Madame Marie-Odile RIES, administrateur de société, née à Esch-sur-Alzette, le 9 août 1963, demeurant à L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch;
  - Monsieur Michel RAUCHS, né à Luxembourg, le 3 avril 1992, demeurant à L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire la société READ S.à.r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henry, RCS Luxembourg B 45.083.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- 5) Le siège social est fixé à L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. THEISEN, P. THEISEN et J. BADEN.

*Déclaration:*

Le notaire soussigné déclare que le numéro d'identité de la société Immo Theisen's Eck S.A. est le 2014 22 00 571 et certifie l'état civil des comparantes d'après des extraits d'état civil.

Luxembourg, le 5 février 2014.



Signé: J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 7 février 2014. LAC/2014/6017. Reçu: douze mille euros 0,50 % 10.000.- 2/10 2.000.- 12.000.- Surtaxe communale: 6.000.-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037018/308.

(140042288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**MDS - Multimedia Device & Service s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.667.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037093/9.

(140042406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**MD'S Howald s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8120 Bridel, 25, rue Biergerkraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 142.976.

Suite à la dissolution de la société MATRIC INVEST s.à r.l. dont le siège social était établi à L-8120 Bridel, 31, rue de Biergerkreitz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.178, par acte notarié reçu par le notaire Camille MINES de résidence à Capellen, en date du 10 janvier 2013, enregistré à Capellen, le 14 janvier 2013, relation: CAP/2013/94 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le n° 474 du 20 février 2013,

il résulte que les 100 parts sociales représentant le capital de la société MD'S HOWALD s.à r.l. sont toutes détenues par la société MD'S INVEST s.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.357.

Fait à Bridel, le 19/02/2014.

*L'associée unique*

Référence de publication: 2014037092/17.

(140042117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**Solsticium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.054.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 04 avril 2013*

L'assemblée générale décide de remplacer les administrateurs comme suit:

Condor Group S.A., administrateur, RCS B131.848, avec adresse à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Monsieur Manshon Kenneth Dominic, administrateur, avec adresse à ZA-7700 Cape Town, 9A-1, Morgenroad

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018 comme suit:

Madame Duthoo Vicky, administrateur, avec adresse à B-2970 Schilde, 112D, Wijn Egemsteenweg.

Madame Duthoo Phyllis, administrateur, avec adresse à B-2970 Schilde, 1, G. de Pélichylei.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Duthoo Tony, administrateur, avec adresse professionnelle à L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste, jusqu'à l'assemblée générale de 2018.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018 de la société Fiduplan S.A. RCS B 44.563 avec siège social à L-1635 Luxembourg 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014037193/22.

(140042241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**Auto-Ecole Ellmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.930.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 05/03/2014 que:

- Madame SERAFINI Edith vend à Monsieur BROUSCHERT Raymond, né le 04 août 1971 à Luxembourg, demeurant à L-2443 Senningerberg, 37, rue des Romains, qui accepte, quarante neuf (49) parts sociales, entièrement libérées, de la société Auto Ecole Ellmann Sàrl.

La nouvelle répartition des parts sociales de la société Auto Ecole Ellmann Sàrl est la suivante:

Edith Serafini . . . . . 51 parts  
Raymond Brouschert . . . . . 49 parts

Suite à la démission du gérant technique M. Stefan Ellmann en date du 8 mars 2014, est nommé nouveau gérant technique, Monsieur BROUSCHERT Raymond, né le 04 août 1971 à Luxembourg, demeurant à L-2443 Senningerberg, 37, rue des Romains.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

*Pour AUTO ECOLE ELLMANN SARL*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014037335/20.

(140043505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

Veillez prendre note que Messieurs David CATALA, Pierre CLAUDEL, Hugo FROMENT, Joé GREIS et Julien PONSON, gérants B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

*Pour avis sincère et conforme*

*Pour MF Venice S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014037099/14.

(140042008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**Sefisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 181.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037206/9.

(140042228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**Baskland Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 142.263.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.03.2014.

*BASKLAND CAPITAL S.A.*

*Représentée par ZIFFER.LU*

*Mme Maria Tkachenko*

Référence de publication: 2014037356/13.

(140043090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.